L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 OCTOBRE 1873. — 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 21 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Deux portions de terre, contiguës, situées dans le Deuxième District—La moitié d'un certain terrain dans le Deuxième District—Et un terrain situé dans le Premier District, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Par D. E. Morphy, aux Nos. 109 et 110 de la rue des Magasins, à 11 heures—Jambons, épaules et plats-côtés.

Par Hoffman, Marks & Co., aux No 23 de la rue de Chartres — Habillements bien confectionnés et chaussures.

Par S. Guinault, coin Bienville et Passage de la Bourse—Meubles et argenterie.

Par Vincent & Co, aux Nos 63 et 65 de la rue de la Douane—Marchandises sèches, lingerie, articles de fantaisie, soierie et satins.

ATTENTION:

☞ Propriétés améliorées et vagues à l'encan par le Shérif:

Nous appelons l'attention publique sur les ventes aux enchères qui auront lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif. Ces ventes comprennent:

1° Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, rue Melpomène, entre celles Dryades et Bacchus, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° La moitié d'un terrain situé au faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, rue Conti, entre celles des Marais et Villeré.

3° Et deux portions de terre situées dans le même District, rue Villeré, entre le Chemin du Bayou et la rue de l'Esplanade.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

ATTENTION:

Jambons, Epaules et Plats-Côtés.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Qui gouverne aux Etats-Unis?

N'a-t-on pas raison de dire que dès le moment que la race nègre entre pour quelque chose dans la direction d'un gouvernement et dans la composition de son personnel, il faut s'attendre à toute espèce de désappointements et de désastres. Si dans tous les Etats il n'y a pas des officiers nègres, il y a du moins dans presque tous des officiers radicaux faisant cause commune avec la politique nègre du Sud, et cela suffit pour faire tout péricliter et et pour tout compromettre et tout corrompre. Le Cabinet de Grant n'est pas composé de nègres non plus, mais tous les conseillers de Grant, depuis le premier jusqu'au dernier, sont affiliés, y compris Grant lui-même, avec le parti nègre, et c'est pour cela qu'il ne peut sortir de son gouvernement rien de favorable aux intérêts généraux du pays. Cette politique noire a déteint sur tout, et il est très facile de l'expliquer. Grant n'existe plus que par le parti radical. Il fut un jour où il aurait pu exister de lui-même, en devenant un homme national et en gouvernant le pays librement envers et contre toutes les cabales. Mais il avait trop courte cervelle pour comprendre la supériorité morale que ce rôle eût pu lui donner et lui eût donnée en effet. De tout temps, Grant n'a vu que ce qui tombait matériellement sous ses yeux, et que ce qu'il était impossible qu'il ne vît pas; de de tout temps il n'a vu que les votes des nègres du Sud, votes qui lui sont acquis de fondation pour toute élection où il est candidat; et l'on sait, à n'en pas douter aujourd'hui, que Grant veut être un candidat perpétuel, pour exercer perpétuellement les fonctions de Président des Etat-Unis.

Il est triste de voir que cette prétention ait été soupçonnée ou devinée chez le plus nul de ceux qui ont eu l'honneur de s'asseoir sur le fauteuil présidentiel de George Washington. Cette idée fut repoussée par ceux qui n'avaient qu'à dire un mot pour être trois fois élus à la présidence. Jefferson, Madison, Monroe, Jackson qui fut élu trois fois, on peut le dire, bien que le Congrès lui ait fait tort de la première, ne voulurent pas en entendre parler. Il faut, nous le répétons, que ce soit le moins considérable d'entre eux, le plus médiocre, le plus nul, — nous ignorons de quel mot nous nous servirions à son égard si nous n'étions retenu par la politesse, — il faut que ce soit celui qui n'eût pas été digne de délier les cordons des souliers de ces hommes illustres, qui veuille pendant un temps indéfini gouverner cette grande république.

C'est pour cela qu'il sacrifie tout à une politique indigne, à une politique honteuse, à la politique radicale qui lui assure le vote nègre, lequel vote nègre lui assure tous les cabaleurs politiques du Nord, ces cabaleurs étant bien aises de commencer la campagne avec un appoint assuré de neuf ou dix Etats du Sud. Ainsi Grant, par sa politique radicale, a les nègres du Sud, et par les nègres du Sud il a tous les aventuriers, tous les intrigants, tous les cabaleurs et tous les politiciens du Nord, de même que par sa politique financière il a tous les spéculateurs, les agioteurs, les industriels et les banquistes des deux parties du pays, le Nord et le Sud. C'est de cette manière, et par cette influence que la Pennsylvanie est devenue pour Grant un véritable bourg pourri.

C'est par cette influence que Grant compte se faire un bourg pourri de New-York et réduire au même état le New-Jersey. Il a voulu détruire dans ces trois Etats la moralité politique. Avant Grant, on daignait encore honnêtement compter les votes en Pennsylvanie; aujourd'hui on ne les y compte plus, on les fabrique à volonté. C'est à propos de cet Etat que le juge Gordon, un des candidats sur le ticket de l'administration, disait: "Nous avons le compte des votes, c'est bien le diable si nous ne savions pas qui doit être élu." En effet, dans l'Etat de Pennsylvanie, surtout à Philadelphie, c'est, depuis quelques années, celui qui compte les votes qui fait l'élection à sa manière. Il change, il bourre les boites, il substitue ce qui lui convient, et le résultat répond infailliblement à l'attente du parti. Nous n'inventons rien; c'est l'aveu qui a été fait après la dernière élection présidentielle par un grand nombre d'hommes haut placés parmi les grantistes, mais qui, tout chargés d'honorabilité qu'ils soient, n'ont pu nier les fraudes sans nombre exécutées dans cette élection: "Nous avons le compte des votes et nous serions bien bêtes si nous ne pouvions pas dire qui doit être élu." Comment s'étonner après cela de la récente défaite des Démocrates dans l'Etat de Buchanan; c'est même son comté à lui, le comté de Lancaster, celui qui était le plus démocrate de tous, qui a donné la plus forte majorité radicale. Pauvre Buchanan! C'est Grant qui a pourri ton comté et ton Etat, Grant avec sa politique nègre!

Quant au District de Columbia, c'est pire encore, et comment s'en étonner! puisque Grant y réside avec ses bandes noires. Washington, la capitale nationale, est devenue un foyer de corruption. Là, sous les yeux même de Grant et du Congrès, et justement sans doute à cause de cela, Grant et le Congrès protégeant la corruption, le mal y est corrosif, actif et chaque jour on en voit des effets nouveaux. Le gouvernement que Grant et le Congrès ont imaginé pour le district est une admirable machine pour enrichir les favoris. Les nègres, qui n'ont rien, sont en majorité et peuvent aisément battre les propriétaires dans toutes les élections. Les officiers ainsi élus contractent de fortes dettes pour de prétendues améliorations et partagent avec les entrepreneurs. Le Congrès ensuite assume le payement des dettes. Cette affaire est d'un intérêt plus que local, car elle affecte les contribuables de l'Ouest et du Sud, le gouvernement général prenant sur lui ou à sa charge, le service et l'amortissement des dettes du district. Il y en a déjà pour 25 millions, autant qu'ici dans la paroisse d'Orléans. Et qui sait toutes celles que ces favoris radicaux pourront y ajouter, ayant la liberté de l'invention et de la dépense. Par conséquent le système gouvernemental du District de Colombie se réduit à ceci: accumulation de dettes et acceptation de payement par le gouvernement général. Voilà le nec plus ultra de la science politique de Grant. Tout pour les nègres. Cela explique l'escamotage de nos élections en Louisiane, où la majorité blanche a été sacrifiée à la minorité noire, le savoir à l'ignorance, et la raison à l'ineptie.

Un autre effet de la politique de Grant est le désarroi causé aux finances fédérales. On signale déjà un déficit; on a entamé la réserve, et il faudra demander au Congrès des subsides extraordinaires. Cela signifie le rétablissement de certaines taxes. Ainsi, comme nous le disons plus haut, la politique nègre se fait sentir dans tous les Etats et l'on peut dire avec vérité qu'aux Etats-Unis, par la grâce de Grant, 35 millions de blancs sont gouvernés par 4 millions de nègres. Combien de temps cela durera-t-il?

LINGE DE DESSOUS, VETEMENTS CONFECTIONNÉS, ETC.—Le capitaine B. T. Walshe, qui vient d'arriver du Nord, déballera dans le courant de cette semaine, un splendide assortiment de chemises, linge de dessous, chaussettes, etc., pour hommes, et de vêtements confectionnés pour enfants. Ces articles sont, comme nous le disons plus haut, d'importation toute récente et, par conséquent, d'une grande fraicheur. Ils comprennent les genres les plus nouveaux, leur qualité est supérieure et le travail de confection en est parfait. Si nous ajoutons que les prix auxquels M. Walshe veut vendre ces marchandises sont d'une grande modicité et que les checks certifiés sont reçus en paiements, nous sommes obligés de prédire aux magasins du No. 110 de la rue du Canal, un succès dans leurs ventes qui ne s'arrêtera qu'avec l'épuisement du stock.

Nouvelles Diverses.

—On écrit de Versailles, 2 octobre, à l'Agence du *Courrier de Paris*:

"Le comte de Chambord vient d'adresser aujourd'hui, à trois heures, au comte de Paris, une dépêche d'affectueux remerciements pour ses félicitations.

"J'ai été très touché, termine le comte, de l'arrivée de mes affectueux neveux le duc et la duchesse de Chartres."

"Une autre dépêche de la duchesse de Chartres, arrivée ce matin, annonçait qu'hier soir, après le dîner, à Frohsdorf, le comte lui avait offert une étoile en brillants.

—Quelques journaux ont cru devoir démentir qu'il fût question d'un prochain manifeste du comte de Chambord, dans lequel seraient développées et précisées les déclarations déjà connues sommairement dans la lettre à M. de Bénavent.

Nous tenons de bonne source que cette nouvelle est exacte et que le manifeste paraîtra du 25 au 30 octobre, environ, huit jours avant la réunion de l'Assemblée. En publiant ce document, le prince aurait moins en vue, nous assure-t-on, de tracer un programme politique, que de réfuter une fois pour toutes les erreurs que la presse radicale s'efforce d'accréditer dans le pays au sujet de sa personne, de ses idées, de ses dispositions et des conséquences politiques et sociales d'une restauration monarchique. (*Patrie.*)

—On dit que M. Gambetta est décidé à abréger considérablement la durée du voyage qu'il fait, à ce moment, en province. Après avoir visité la Dordogne et la Vienne, l'ex-dictateur devait honorer de sa présence la plupart de nos départements de l'Ouest et du Nord; mais n'ayant plus retrouvé l'enthousiasme d'autrefois et ne réussissant qu'à attirer des mesures de rigueur sur la presse et sur les maires, M. Gambetta aurait compris que son voyage ne pouvait plus que compromettre son parti, et il se serait décidé à le terminer brusquement.

Ses amis insistent cependant auprès de lui pour qu'il ne se laisse pas décourager et surtout pour qu'il ne trahisse pas son découragement par un retour précipité. D'autre part, M. Gambetta, qui voit son prestige s'évanouir à mesure qu'il prodigue sa personne et son éloquence, est devenu fort perplexe et ne sait plus trop quel parti prendre. *Patrie.*

—A propos du voyage de M. Thiers, le *Journal de Paris*, empruntant certains détails au *Salut public*, de Lyon, publie un article fort ingénieux sur le séjour de M. Thiers en Suisse:

"M. Thiers était devenu comme un sujet de scandale dans le canton de Vaud. M. Ruffenacht, gérant de l'hôtel Beau-Rivage, avait été obligé de poster, à l'entrée du parc de l'hôtel, quatre gendarmes loués au gouvernement et qui avaient pour consigne de ne pas laisser pénétrer plus de douze pèlerins démagogues auprès de l'illustre personne du libérateur. Il parait que les Savoyards que M. Taberlet et M. Folliet ont conduits récemment à ce pèlerinage sont montés bravement sur les canapés, les fauteuils et les meubles de l'hôtel pour boire mieux du regard les traits du sauveur, et que le gérant n'était pas enchanté précisément en voyant que son mobilier portait l'empreinte des clous des gros souliers de ces montagnards.

Aussi, a-t-il exigé que M. Thiers ne prît plus qu'à petite dose, jusqu'à la fin de son séjour, ces manifestations démocratiques qui menaçaient l'hôtel d'une ruine complète ou tout au moins de souillures irréparables. Enfin au dire de cette correspondance, qu'il est vraiment regrettable de ne pouvoir citer textuellement, M. Thiers aurait fait des siennes, si l'on nous permet cette expression, absolument comme un étudiant qui veut *épater* la population de sa province. Le lecteur nous pardonnera une autre anecdote que nous empruntons à la même source. Samedi dernier, M. Thiers revenait d'Evian en bateau. Un vapeur s'avançait au loin. Tout à coup, un coup de canon se fit entendre, et se répercuta avec un fracas épouvantable de roc en roc. L'embarcation qui portait le Libérateur en éprouva une oscillation, Mme Thiers et Mlle Dosne se bouchèrent les oreilles.

"M. Thiers, la main dans sa redingote, l'œil calme, le front haut, interrogea l'horizon. Il n'avait pas de canon pour répondre à cette agression, mais l'étoile du petit bourgeois le protégeait, et M. Thiers a foi en son étoile. En jetant l'ancre à Ouchy, M. Thiers apprit que le capitaine du vapeur dont le canon avait tonné, apercevant une embarcation dans le lointain, avait braqué sa lorgnette dans la direction de cet embarcation, et avait reconnu le chapeau gris du libérateur. Aussitôt il avait mis le feu à la mèche de son canon, et c'est alors que retentit la détonation respectueuse qui avait si fort effrayé Mlle Dosne. Le Vaudois qui écrit ces détails au *Salut public*, ajoute que Cluseret, Courbet et Pilotell flânaient dans les parages de Lausanne, et que les pèlerins allaient de ces artistes au libérateur et du libérateur à ces artistes. Nous pourrions bien, dans cinq semaines, ici, à Paris, en voir autant que le Vaudois."

—Le *Constitutionnel* publie, sous la signature Bachaumont, cette curieuse explication sur un fait dont les journaux radicaux ont fait grand bruit.

Il s'agit du château d'Amboise et de son concierge.

"Le gardien du château a été congédié de sa place peu de temps après la rentrée du comte de Paris en possession du domaine de son grand-père. De là *tolle* et indignation à fracas contre cette altesse royale qui, pour réaliser une épargne de 1,200 francs, a mis en cause l'existence d'une famille d'anciens serviteurs.

"Mais il existe, à propos du gardien en cause, une petite anecdote qui éclaire l'affaire et que je me fais un devoir de divulguer, ne fût-ce que pour apaiser les gens de bonne foi dont la bile s'échauffe trop facilement aux *racontars* républicains.

"Dans les premières semaines de cette année, un jeune couple vêtu fort simplement et à l'attitude des plus modestes visitait en touriste le château d'Amboise.

"Arrivé dans la salle à manger, le jeune homme ouvre une fenêtre pour faire contempler à sa compagne l'admirable vue que l'on a de cette pièce:

"—On n'ouvre pas les fenêtres ici, s'écrie alors d'une voix brusque le gardien qui accompagnait les visiteurs.

"Le voyageur ne souffle mot, mais laisse la croisée ouverte. On continue à parcourir les appartements. En repassant dans cette même salle:

"—Fermez donc votre fenêtre, je vous dis, vous! reprend le concierge d'un ton insolent.

"—Non, réplique le jeune homme froidement, je la fermerai quand je viendrai habiter le château.

"Vous voyez d'ici le tableau. Les visiteurs n'étaient autres que le comte et la comtesse de Paris. Quelques jours après, le concierge était renvoyé."

CHRONIQUE DE LA VILLE.

DÉPART DE L'OZARK POUR LA PAROISSE GRANT.

Cent cinquante métropolitains en campagne.

Nous avions annoncé à nos lecteurs, dans notre numéro de dimanche, que la "Canonnière" de Kellogg devait partir pour la Rivière-Rouge, avec une compagnie de métropolitains, et deux canons.

Le fait n'est que trop vrai. Le pseudo-lieutenant gouverneur Antoine, voulant faire acte de pouvoir, en l'absence de Kellogg, envoie des sbires armés dans la paroisse Grant et la paroisse Rapides, pour faire arrêter comme des criminels, ceux de nos concitoyens de ces deux paroisses, qui ont eu le tort de n'avoir pas voulu se laisser tranquillement égorger et piller, au mois de mars dernier, par une bande de bandits nègres, qui avaient annoncé ouvertement leur intention de se rendre maîtres du pays [illegible] tous les blancs. [illegible] commises par ces misérables, [illegible] que les blancs, poussés à bout, [illegible] livré bataille devant la petite ville de Colfax.

Il est inutile aussi de rappeler quel fut le résultat du combat. Nos lecteurs n'ont pas oublié les détails de ce sanglant épisode de l'usurpation de Kellogg. Une centaine de citoyens, conduits par le shérif de la paroisse Grant, menacés dans leurs foyers domestiques et sentant que la vie et l'honneur de leurs femmes et de leurs filles étaient exposés, se sont réunis pour disperser les émeutiers noirs, qui s'étaient retranchés, au nombre de trois cents, derrière les murailles de la maison de Cour du village de Colfax.

Voulant éviter, autant que possible, l'effusion de sang, ces citoyens ont fait, tout d'abord, une tentative de conciliation, qui a complètement échoué. Un parlementaire, envoyé par eux, a été lâchement assassiné par les nègres. Alors, exaspérés par tant de déloyauté, ils ont fait une charge terrible contre les bandits qui les avaient si longtemps insultés et bravés, et ayant réussi à les déloger de leur position, ils en ont tué une cinquantaine et ont mis les autres en déroute.

Aussitôt, les journaux radicaux se sont emparés de ce fait, qu'ils ont dénaturé, avec la bonne foi qui les caractérise, et il n'a été question aux Etats-Unis, pendant quelques jours, que de "l'*horrible massacre de Colfax.*"

Peu à peu, cependant, l'opinion publique s'est éclairée et le gouvernement fédéral, lui-même, après avoir [illegible] des troupes sur les lieux, a décommandé [illegible] arrestations.

Antoine est plus hardi.—Complètement grisé par la haute position qu'il occupe illégalement,—lui, le pauvre garçon barbier d'il y a quelques années,—il ne connait plus d'obstacle et il s'imagine bonnement que tout doit plier devant sa volonté suprême.

Les événements lui donneront tort, tôt ou tard, nous n'en doutons pas.

Antoine, Kellogg, Durel, Hawkins Lynch et *tutti quanti*, tous ces oppresseurs du peuple, tous ces chevaliers de la bosse qui nous ruinent, sont incontestablement les puissants du jour; ils prennent leurs ébats, sans songer au lendemain; mais, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils dansent sur un volcan.

Le moment n'est peut être pas très éloigné, où la colère, la haine et le mépris, que le Sud [illegible] depuis si longtemps amassés contre les [illegible] vernement [illegible] explosion à la fois; — et alors, gare aux tyranneaux qu'un succès passager a éblouis!

La canonnière de Kellogg, l'*Ozark*, est donc partie pour la Rivière Rouge, dimanche soir, vers neuf heures et demie.

Sur le pont de ce *formidable* vaisseau de guerre, on pouvait voir distinctement deux canons Napoléon, allongeant voluptueusement le cou, et auprès d'eux, cent cinquante métropolitains, passablement malpropres, et ayant l'air de ne pas s'amuser outre mesure.

Ces braves, qui ont moissonné tant de lauriers dans la paroisse St. Martin, en fuyant comme des lapins devant la petite armée du colonel De Blanc. Ces héros, qui portent sur un nez rouge et fleuri des preuves irrévocables de leur bonne conduite; ces vaillants, qui ont soutenu tant de glorieux combats dans les estaminets, contre des pyramides de bouteilles de whisky, s'en vont tristement faire la guerre, comme monsieur de Malborough, sans savoir s'ils reviendront à Pâques ou à la Trinité.

Ils sont commandés par les illustres colonels DeKlyne et Loan,—le premier cumulant l'emploi de député marshal des Etats-Unis,—et les redoutables capitaines Snow et Taylor.

Ces métropolitains partent-ils dans l'intention de se battre dans la paroisse Grant?

Nous le croyons pas, puisqu'ils annoncent, à l'avance, leur intention d'appeler à leur secours les troupes des Etats Unis, cantonnées à Alexandrie, dans le cas où on leur opposerait la moindre résistance.

Alors, pourquoi tant d'embarras, tant de tapage?

N'aurait-il pas été plus simple d'envoyer simplement un député marshal des Etats-Unis, avec quatre hommes pour l'escorter.

Mais non, messieurs de la police adorent le clinquant; ils aiment à jouer au soldat,—quand il n'y a pas de danger,—et le faste militaire les séduit.

Pauvres gens, s'ils n'ont pas peur des hommes, ne craignent-ils pas la peste?

La malheureuse ville de Shreveport n'est pas déjà si loin de la paroisse Grant!

COUR CRIMINELLE.

Schonhausen convaincu de vol.

Les époux Burgess.

Il y avait encore foule, hier matin, dans la salle de la Cour Criminelle et aux alentours; mais, une foule compacte, au travers de laquelle il était fort difficile de se faufiler. En se servant sans cérémonie de ses coudes, [illegible] de ses voisins, comme de deux leviers, notre reporter a réussi à pénétrer dans l'espace réservé aux avocats, d'où il a pu tout voir et tout entendre.

A dix heures, le juge Abell a pris possession de son siège, et un député shérif,—convaincu de l'importance de sa mission,—a commandé le silence d'une voix de stentor.

Aussitôt, deux autres députés, emboîtant le pas comme deux *regulars*, ont introduit l'accusé.

Schonhausen paraissait agité et mal à son aise et s'est assis précipitamment sur le siège qui lui était réservé.

M. Dalsheimer, avocat de la défense, a fait un long plaidoyer, pour prouver que Schonhausen était blanc comme neige. Il a tant parlé qu'il avait fini par se convaincre lui-même de l'innocence de son client; mais, malheureusement, son éloquence a produit un effet tout contraire sur ceux qui l'écoutaient.

Quelques ronflements, à peine réprimés par le respect du lieu, s'échappaient déjà des bancs du jury, lorsque l'avocat s'est arrêté, à bout d'arguments et de respiration.

Le tour de M. Field, pseudo-avocat général de l'Etat, est venu ensuite. M. Field n'est pas très fort; mais l'affaire de Schonhausen était si claire, qu'il ne lui a pas fallu beaucoup d'efforts pour convaincre tout le monde de sa culpabilité.

Les témoignages étaient si précis qu'il n'y avait pas moyen d'en douter.

Après M. Field, M. Rosers a parlé; puis, le jury s'est retiré pour prendre une détermination.

Après une demi-heure de consultation, les douze jurés ont fait leur réapparition, avec un verdict de culpabilité.

Une discussion s'est engagée alors entre les avocats, l'un des jurés, Peter McEnroe, n'ayant pas été précisément du même avis que les onze autres.

Le jury a donc été enfermé de rechef, et cette fois, il a rendu un verdict unanime de culpabilité.

Schonhausen est enfin convaincu de vol. Son étoile a pâli; car, si le juge Abell lui applique le maximum de la peine que son crime comporte, il en a pour quatorze années de séjour forcé à Bâton-Rouge.

Et d'un!

Le tour de Socha viendra bientôt!

Il était déjà trois heures, quand ce procès ayant été terminé à la plus grande satisfaction de tous,

Les époux Burgess

ont fait leur apparition, escortés par plusieurs députés du shérif et plusieurs agents de police.

Ces deux misérables ont fait leur entrée en tremblant, et sont restés, pâles et les yeux obstinément fixés au parquet, jusqu'à l'ajournement de la Cour.

On a perdu beaucoup de temps pour composer le jury qui doit juger cet estimable couple.

La foule était, comme toujours, vivement impressionnée, et ce n'était certainement pas de la sympathie qu'elle éprouvait pour les accusés.

Tous ceux qui se présentaient comme jurés,—à l'exception de trois,—étaient récusés, car ils déclaraient tous à peu près dans les mêmes termes que leur opinion était formée d'avance, et qu'à leur avis, les Burgess devaient être pendus.

Les minutes se sont écoulées ainsi; et, vers quatre heures et demie, on n'avait encore accepté que les trois jurés dont nous avons parlé plus haut.

La cour s'est ajournée alors au lendemain, et ces trois malheureux ont été mis sous clef, jusqu'à ce qu'on leur ait trouvé des compagnons et que l'affaire soit jugée.

Comme les deux premières fois, on a dû user de précaution pour faire sortir les deux Burgess, et attendre que la foule se fut dispersée.

Le couple malfaisant est en sûreté à la prison de paroisse.

UN MEURTRE HORRIBLE.

Un homme tue sa fille pour préserver son nom du déshonneur.

Avant-hier matin, vers sept heures et demie, le steamer Louisiana, venant directement de Liverpool, a fait son entrée dans le port, et une foule assez considérable s'est formée aussitôt sur le quai, dans le Troisième District, pour assister au débarquement des passagers.

Pendant que ceux-ci mettaient pied à terre, les uns après les autres, un homme d'un âge mûr, paraissant très excité, s'est élancé vers un groupe de trois femmes et d'un homme, qui [illegible] quelques pas, et saisissant [illegible] une de ces femmes, lui a murmuré quelques paroles à l'oreille et lui a enfoncé un long couteau dans la poitrine.

La malheureuse a poussé un cri d'agonie et s'est abattue lourdement sur le quai. Pendant qu'elle tombait, l'assassin l'a encore frappée une seconde fois puis voyant qu'il avait accompli son œuvre sanglante, il s'est mis à fuir, en se dirigeant du côté des premières maisons.

L'émotion et l'étonnement ont paralysé tout d'abord les mouvements des spectateurs de cet horrible drame, mais, en voyant courir le meurtrier, ils se sont mis à sa poursuite et ont fini par l'atteindre.

Il tenait encore à la main le couteau tout sanglant avec lequel il avait frappé sa victime et menaçait de s'en servir contre tous ceux qui tenteraient de s'approcher de lui. On s'est emparé de lui néanmoins; et il est probable qu'on l'eut pendu à la première lanterne venue, tant l'exaspération était grande, si plusieurs officiers de police n'étaient survenus à temps pour l'arracher, non sans peine, des mains des lyncheurs et le conduire à la station de police du troisième precinct, où il est encore.

L'assassin se nomme Joseph Hugel. Il est natif d'Alsace, France, et se dit âgé de cinquante-trois ans.

Sa victime, Caroline Hugel, qu'il affirme être sa fille, a expiré quelques minutes après avoir été frappée, le premier coup de couteau pénétrant dans la région du cœur.

Elle pouvait être âgée de vingt-deux ans. — C'était une jolie femme, aux formes délicates, aux attaches fines;—le vrai type de la grisette parisienne.

Joseph Hugel a déclaré à notre reporter, qui a été le voir dans son cachot, qu'il avait tué sa fille parce qu'elle s'était déshonorée. Pendant le voyage de Liverpool à la Nouvelle-Orléans, elle avait contracté une liaison coupable avec un jeune homme et avait manifesté son intention d'abandonner son père pour le suivre.

Dans le cours de la traversée, Hugel l'avait battue souvent, en donnant toujours cette raison, et deux jours avant l'arrivée du steamer à la Nouvelle-Orléans, il avait résolu de la tuer, si elle ne changeait pas de conduite.

Ceci est la version du prisonnier. Il y en a une autre, cependant. Plusieurs des passagers du Louisiana ont dit que la jeune femme n'était pas la fille de Joseph Hugel, et ils ont affirmé positivement qu'ils ne l'avaient jamais vu faire la moindre action inconvenante pendant le voyage.

L'enquête du Coroner qui aura lieu aujourd'hui jettera un peu de lumière sur cette triste affaire.

LES COMMISSAIRES DES ETATS UNIS A LA RESCOUSSE.

B. Parjure Blanchard est de plus en plus convaincu de mensonge. Chaque jour, de nouveaux témoignages réduisent à néant ses prétendues révélations.

Les commissaires des Etats-Unis suivants, nommés pour l'élection qui a eu lieu le 4 novembre 1872, ont déclaré que les [illegible] fabriquées par l'ex-[illegible] étaient complètement fausses:

Premier ward—H. C. Gause,
Second ward—Thomas Reynolds,
Quatrième ward—S. N. Scott, T. Wharton Collens Jr., L. Bunky (couleur), G. R. Wright,
Cinquième ward—W. W. Dane, Joseph Prottini,
Huitième ward—Armand F. Quéré,
Neuvième ward—Alred Veau,
Dixième ward—R. H. Brunet Jr.
Onzième Ward. — H. C. Brown, Dan. Gordon.
Quatorzième Ward.—J. F. W. Mason.

UN VOL HARDI.

Il est dit que la caverne de Socha,—l'ex-"Palais de Cristal,"—était le point central où se réunissaient tous les chevaliers de la pègre.

Dimanche matin, vers sept heures et demie, un jeune homme bien mis, se donnant le nom de J. Russell, se présentait à l'écurie de M. Rosers, rue Gravier, et prenait un phaéton traîné par deux chevaux, en versant d'avance la somme de dix piastres dans les mains du palfrenier et en s'engageant à rendre le véhicule à onze heures, devant le "Palais de Cristal."

Depuis, on n'a plus entendu parler ni de lui, ni des chevaux, ni de la voiture.

Les agents de la police secrète se sont mis en campagne; mais, jusqu'à présent, on n'a encore rien découvert.

On suppose que ce Russell est l'employé de Socha, qui a témoigné, il y a quatre jours dans l'affaire Schonhausen.

TEMPERATURE. — 20 Octobre 1873.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien

		Fahrenheit.	Centigrades
6 A.	M.	53	11
12	M.	72	22
3 P.	M.	78	26
6 P.	M.	68	20

Le moyen d'enlever les taches de marbre, &c — La seule tache que le Sapolio ne puisse pas enlever est "une tache de la réputation," mais il la fait disparaître, à l'instant et pour toujours, de marbres de cheminées, de tables, de porcelaines, de tapis, de toute espèce de meubles, de tous les objets de ménage ou d'objets servant d'ornements.

Le Sapolio est aussi économique que le savon ordinaire et accomplit tout ce qu'on promet, pourvu que l'acheteur s'en serve de la manière qui lui est indiquée. 16 oct—6t—v&c

ENTREPOT DE TAPIS.
No. 17 de la rue de Chartres.
A. BROUSSEAU, Importateur,
Gros et en Détail.
TAPIS—en pièce, anglais et américains. TOILES CIRÉES, à planchers, de tables et émaillées. — NATTES — 1000 rouleaux Nattes blanches, à carreaux et fantaisie. STORES, Corniches, couvertures de tables et de pianos. RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham. BROCATELLES, COTELINES, [illegible] CRIN, guimpe, [illegible], &c. &c. [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.
ELKIN & CO.,
168 RUE DU CANAL 168
REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de—
TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TAPIS trois plis et Ingrain;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent
Aux prix de New York.
16 sept—1mPP

Bureaux du Louisiana Oil Company. — Conformément aux articles quatre et douze de la charte de cette compagnie, les actionnaires sont priés de s'assembler aux bureaux, No. 27 de la rue de l'Union, le LUNDI, 3 novembre 1873, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi, à l'effet de voter pour sept directeurs, pour l'année. L'état annuel des affaires de la compagnie sera, en même temps, exposé. 21 oct—au 3nov J. H. DUGGAN, secrétaire.

A Louer,
Une MAISON DOUBLE, rue Villeré, Nos 274 et 276, entre le Chemin du Bayou et Esplanade, pouvant servir pour deux familles; le No. 274 ayant trois chambres, cabinet, galerie sur le derrière, cuisine haute, cave et waterworks; le No. 276, ayant cinq chambres, cabinet, galerie sur le derrière, cuisine haute, cave et waterworks, etc., etc.
S'adresser à J. M. SOUBIRAA,
21 oct— No. 28 rue des Ursulines.

Blanchisseuse.
Une bonne blanchisseuse, blanchie ou de journée, trouvera immédiatement à s'employer en s'adressant au No 21 Esplanade entre Bourbon et Dauphine. 21 oct

AVIS.
☞ Les passagers pour MANDEVILLE, LOUISBOURG et MADISONVILLE sont informés que par suite du changement d'heures du chemin de fer Pontchartrain, le steamer Créole partira les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du train de 10 heures du matin au lieu de celui de 10 heures et demie.
21 oct. C. M. SORIA, Nos. 18 et 20 de la rue de l'Union.

Avis.
☞ Le steamer LOUISIANA, arrivé de Liverpool et de Bordeaux, commencera son déchargement, en face du "Liverpool Warehouse," Troisième District, LUNDI, à midi. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées en Douane et prendre livraison des marchandises qui leur sont consignées, autrement les dites marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques. Aucune réclamation pour articles avariés ne devront être admise à moins qu'elle ne soit prouvée avant que les dits articles soient emportés de la Levée, les consignataires nous obligeraient et éviteraient des frais et des désagréments en faisant prendre livraison par une personne capable.
Pour la livraison des marchandises, il faudra se procurer, à nos bureaux, un ordre qui sera accordé sur paiement du fret.
Il ne sera pas livré de marchandises sans signature.
21 oct— A. K. MILLER & CO., Agents.

B. T. Walshe,
No 110 RUE DU CANAL No 110
(Près St. Charles).
OFFRE, cette semaine, des assortiments complets de:
LINGE DE DESSOUS, CHEMISES, CHAUSSETTES, pour hommes, et, [illegible]
Des Vêtements Confectionnés,
pour jeunes garçons et pour enfants, en grande variété, et d'importation récente.
Le tout au plus bas prix du marché, pour du comptant.
Les acheteurs sont invités à venir examiner notre stock, extraordinairement complet, de marchandises d'hiver, nouvelles; ils ne pourront qu'être satisfaits de la variété, et des genres qu'il comprend comme des prix.
B. T. WALSHE,
No 110, rue du Canal.
N.B.—Checks certifiés considérés comme greenbacks, pour le paiement des marchandises, ou le règlement des comptes. 21 oct—1m—PP.

MEUBLES FINS ET ORDINAIRES,
P. MALLARD,
83 et 85 Rue Royale 83 et 85
VIENT d'ajouter à son stock un bel assortiment de meubles embrassant ce qu'il y a de plus nouveau dans le genre, qu'il offre à des prix modérés.
Ainsi, on peut acheter, en ce moment, chez lui:
Un ameublement de salon, 10 pièces, depuis [illegible]
Un ameublement de salle à manger, depuis [illegible]
Un ameublement de chambre à coucher, depuis [illegible]
Le tout de fabrication supérieure et modèles de première qualité.
N. B.—Travaux extérieurs exécutés dans le plus bref délai et à des prix raisonnables. [illegible]

CONCLAVE SOLON No 3, S∴ W∴ M∴
Les officiers y membres activos de este Conclave se reunirán en sesión extraordinaria el Viernes 24 del corriente, á las 7 [illegible] de la noche, en su local de costumbre, para tratar asuntos de la mayor importancia.
Los miembros que se hallen en contravención con los reglamentos, se presentarán en esta sesión á satisfacer al Conclave á sus deudas que tienen atrasadas, y quedarán excluidos del Conclave y la Orden.
Por orden del E. G.
VALENTIN LOPEZ, [illegible]
N-Orleans, Oct. 19 del 1873. [illegible]

O∴ H∴ C∴
ASILO AMOR FRATERNAL No 1 Sociedad Hermanos de la Caridad.
La asamblea general de esta Sociedad tendrá lugar el Viernes prox. 24 del corriente á las 7, en punto de la noche, en el local de costumbre.
Los hermanos se servirán [illegible] tratar asuntos de la mayor importancia, y se cumplirá rigidamente [illegible] reglamento, contra los deudores á la Tesorería.
Por orden del V∴ G∴
FRANCISCO de P. VILLASANA, Secr°
N-Orleans, Oct. 19 de 1873. [illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale de l'Union,

A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires du 12 septembre 1873.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques		[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve		[illegible]
Dû par des banques d'Etat et des banquiers		[illegible]
Propriété foncière		[illegible]
Meubles et installations		[illegible]
Dépenses courantes		[illegible]
Taxes payées		[illegible]
Primes		[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]	
Billets d'autres banques nationales	[illegible]	
Petite monnaie, y compris les nickels	[illegible]	
Espèces	[illegible]	
Billets, legal-tender	[illegible]	[illegible]
		[illegible]

PASSIF.

Capital payé		[illegible]
Surplus		[illegible]
Escomptes	[illegible]	
Change	[illegible]	
Intérêts	[illegible]	
Profits et pertes	[illegible]	[illegible]
Circulation de banque nationale non rachetées		[illegible]
Dividendes non payés		[illegible]
Dépôts individuels		[illegible]
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers		[illegible]
Dû à d'autres banques nationales		[illegible]
		[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Jas. Chalaron, caissier de la Banque Nationale de l'Union, de la Nouvelle-Orléans, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

JAS. CHALARON, caissier.

Signé et assermenté pardevant moi, ce 16 octobre 1873.

JAS. FAHEY, Notaire public.

Certifié exact:
JOHN PHELPS,
VICTOR MEYER, } Directeurs.
B. M. POND.
21 oct 1t—PP

Rapport sur l'état — DE LA — Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la Nouvelle-Orléans,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 12 septembre 1873.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		[illegible]
Tiré en trop		[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		[illegible]
Bons des Etats Unis pour garantir les Dépôts		[illegible]
Autres bons et hypothèques		[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve		[illegible]
Dû par des Banques Nationales		[illegible]
Dû par des banques d'Etat et des banquiers		[illegible]
Local de la Banque		[illegible]
Autres propriétés foncières		[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]	
Taxes payées	[illegible]	[illegible]
Chèques et autres items comptant	[illegible]	
Echanges pour le Clearing House	[illegible]	
Billets d'autres Banques Nationales	[illegible]	
Petite monnaie, y compris les nickels	[illegible]	
Espèces	[illegible]	
Billets Legal Tender	[illegible]	[illegible]
		[illegible]

PASSIF.

Capital payé		[illegible]
Tiré en trop		[illegible]
Escomptes	[illegible]	
Echange	[illegible]	
Intérêts	[illegible]	
Profits et pertes	[illegible]	[illegible]
Circulation de Banque Nationale non rachetée		[illegible]
Dividendes non payés		[illegible]
Dépôts individuels		[illegible]
Dépôts des Etats-Unis		[illegible]
Dû à des Banques Nationales		[illegible]
Dû à des banques d'Etat et des banquiers		[illegible]
Loyer		[illegible]
		[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, A. Luria, caissier de la Banque Nationale de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

A. LURIA, Caissier.

Signé et assermenté pardevant moi, ce 18 octobre 1873.

EDGAR GRIMA, Not. Pub.

Certifié correct:
J. N. LEA,
THOS. L. AIREY,
W. J. FRIERSON, Directeurs.
21 oct—1tPP

New-Orleans Mutual Insurance Association.

RAPPORT DU COMITÉ.

NOUS, soussignés, membres du comité nommé par la Direction pour examiner la position de New-Orleans Mutual Insurance Association et pour faire une comparaison de l'actif à sa valeur actuelle dans le but d'éprouver une réduction de son capital, déclarons conjointement qu'après un mûr examen de toutes les valeurs et une évaluation de chaque item ainsi qu'il apparait à l'état détaillé déposé au bureau de la dite Association et ouvert à l'inspection de ses actionnaires, nous sommes arrivés au résultat suivant: [illegible]

Valeur sur les livres, Réduction [illegible]

[illegible]

Total du Passif [illegible]

Réduction [illegible]

L'Actif de l'Association [illegible]

[illegible]

Pour copie conforme,
6 oct—1m G. LAMAUX, Secrétaire.

Un débarquement du vapeur "Hannover" de Brême et en magasin.
[illegible] Genièvre, marque "Lion."
[illegible] "Great Eastern"
[illegible]
A vendre par J. MARDIS, [illegible]
19 Oct—[illegible]

Compagnie d'Assurance Hope DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
INCORPORÉE EN AVRIL 1857.
Bureau, No [illegible], rue du Camp.
Capital payé [illegible]
MONTANT des DIVIDENDES PAYÉS [illegible]
Actif [illegible]
LA Compagnie assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux plus bas taux, et accorde aux assurés le privilège de choisir entre [illegible]
[illegible]
E. PEYCHAUD, Président,
JNO. I. ADAMS, Vice-Président,
LOUIS BARNETT, secrétaire. [illegible]

B. SEMBRE,
COIN ST-LOUIS ET ROYALE.
GRAND DÉBALLAGE DE MARCHANDISES D'HIVER.
Chemises Blanches pour Enfants;
Manteaux tricot pour Enfants;
Bas de laine pour Enfants;
Gants de drap, Gants de peau.
MERCERIE.
Franges, Guipures, Velours;
Boutons de tous genres;
Broderie Jais, Ornements etc.
CORSETS FRANÇAIS;
Broderie, Parfumerie;
Cols et Manchettes Fourrures;
Rubans fins, Fantaisies;
Etc., Etc., Etc.
ARTICLES POUR HOMMES:
Chemises françaises blanches et de couleur;
Gilets de peau;
Cols, Chaussettes, Mouchoirs;
Cannes, Parapluies, etc.
SPLENDIDE STOCK DE CRAVATTES.
Jouets, Poupées, Voitures d'Enfants.
ATTENTION!
COURONNES POUR LA TOUSSAINT.
Prix excessivement modérés.
NOTA.—Réparation d'ombrelles et de parapluies. [illegible]

AVIS.—Le steamer allemand GERMANIA, capt. J. Winsen, venant de Hambourg, de Southampton et de la Havane, commencera le débarquement de sa cargaison au pied de la Levée [illegible] District, [illegible]
Les consignataires sont priés de faire leurs entrées en Douane aussitôt que possible, de prendre promptement livraison de leurs marchandises, à défaut de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls.
Aucune réclamation ne sera valable si elle n'est pas faite sur la levée.
WILLIAMS, RUPERTI & CO. [illegible]

Lait Suisse! Lait Suisse!!
200 caisses de 4 douzaines cans de LAIT SUISSE, en débarquement de [illegible]
J. B. SOLARI & SONS, Au No [illegible] de la rue Royale.

Champagne Roederer.
100 caisses CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER, en débarquement du steamer [illegible]
J. B. SOLARI & SONS, Au No [illegible] de la rue Royale.

Ale de Jeffrey. Lager de Doetjeen.
100 barriques ALE PALE et ALE MOUSSEUX, de Jeffrey & Co.
[illegible]
J. B. SOLARI & SONS, Au No [illegible] de la rue Royale.

ARTICLES NOUVEAUX! ARTICLES NOUVEAUX!!
[illegible]
J. B. SOLARI & SONS, Au No [illegible] de la rue Royale.

Morue d'Ecosse!! Fromages de Hollande!!
En débarquement du vapeur "Hanover"
50 caisses MORUE de choix, d'Ecosse;
10 caisses FROMAGES de Hollande;
A vendre par LANATA & OELPI Jr., 9 et 11, rue Jefferson, entre Chartres et Levée.

AVIS.
NEW-ORLEANS CLEARING HOUSE. [illegible] septembre 1873.
ATTENDU que le comité de direction du Clearing House [illegible] Banques [illegible] de la Nouvelle-Orléans sont, par le présent, notifiés d'avoir à faire leurs checks PAYABLES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU CLEARING HOUSE.
ISAAC N. MAYNARD, Directeur.

Avis au Public.
A UNE assemblée des Banques Associées, tenue ce jour, il a été résolu,
Que tous les dépôts faits à partir de ce jour, seront payés en nature, et que sur les anciens dépôts aucun check dépassant vingt-cinq piastres (25) ne sera payé en numéraire, à aucun déposant, dans la même journée.
[illegible]
PAT. IRWIN, [illegible]

Gardez votre argent jusqu'au 20 octobre,
DATE à laquelle le No 147 de la rue du Canal [illegible] d'Articles Nouveaux.
Nous supposons que de telles marchandises n'auront jamais été offertes et vendues à pareils prix.
Souvenez-vous du nom sous lequel nous serons connus dorénavant:
The Original Great Southern Dollar Store.
Nous serons à l'écriteau [illegible] No 147 de la rue du Canal [illegible]
3 oct—1m ERLEBACH & CHARDEY

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS,
Bureau: rue Ste-Pierre No 5 (Bâtisse Pontalba),
Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.
E. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président,
A. GRANGER, Secrétaire.
Comité de Finance:
[illegible]
Directeurs:
[illegible]
[illegible] David Hadden.

BANQUE DU PEUPLE.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873.
LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque [illegible]
A. SOCOLA, JOS. DAVID,
P. JAUBERT, A. W. BUNBAR,
[illegible]
E. M. DAVIS, Président.
EDWARD LANDRY, Caissier.

SOIRÉES OCÉAN.
NOTRE nouveau et puissant MOULIN A SCIE [illegible]
[illegible]
L. CARBO, [illegible]

AUX CHASSEURS.
Venant d'être reçu
Deux caisses VELOURS DE COTON A COTES (Corduroy) et moleskins, tous, [illegible]
Deux caisses CHAUSSONS coton, dans, anglais.
Une caisse CHEMISES DE PEAU en mérinos épais.

AUX DAMES.
Couverture de
Deux caisses CHALES OTTOMANS,
Plusieurs modèles et jolies couleurs;
SOIRIES NOIRES, qualités supérieures.
SOIERIES DU JAPON
ALPACAS noirs et noirs pures.
A TOUT LE MONDE
Plusieurs lots de COUVERTURES et SATINETS assortis, etc.
S. Alexander,
Magasin Rouge, No 2.
16 oct—3t (MARCHÉ FRANÇAIS).

Bureaux de la Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans—Au No 44 de la rue Vieille-Levée—Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1873.—Le 15 octobre 1873, à une assemblée des actionnaires de la société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, les directeurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année:
J. A. Fernandez, J. M. Villavaso,
[illegible] T. D. Miller,
[illegible] John Weber,
O. Hopkins. J. J. Gidiere.
A. SAULET, Secrétaire.

Bureaux de la Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans—Au No 44 de la rue Vieille-Levée.—Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1873.—Le 16 octobre 1873, à une réunion des Directeurs de la société susdite M. J. A. FERNANDEZ a été réélu président et M. ALFRED SAULET secrétaire.
17 oct—6t A. SAULET, Secrétaire.

Maux d'yeux et Maux d'oreilles.
LE Dr. C. BEARD, OCULISTE,
INFIRMERIE D'ORLÉANS,
Au No 168 de la rue du Canal.
Consultations: de 9 à 3 heures.
16 oct—3m.PP.

SOUSCRIVEZ — AU — Directory de la Nouvelle-Orléans, — DE — SOARDS, POUR 1874.
ET PUBLIEZ-Y VOS ANNONCES.
Il contient un GUIDE DES RUES d'après les relevés officiels, ainsi que tous les changements. On y trouvera les rues de traverse et le numéro de chaque encoignure — ce qui en fait un excellent ouvrage de référence valant à lui seul le prix du Directory.
Cette publication sera PRETE ET LIVRÉE VERS LE 1er JANVIER 1874.
ON LA GARANTIT COMPLETE ET EXACTE
Etant un citoyen de la Nlle-Orléans (ce que n'est pas l'ancien éditeur, Edwards, qui demeure à Chicago), ses intérêts sont les miens et je ne négligerai rien pour satisfaire les négociants, dont je sollicite les souscriptions et les annonces. Les agents se présenteront à eux.
12 oct—1m L. SOARDS, Editeur.

LIQUIDATION POSITIVE.
NOS amis et le public sont priés de se rappeler que notre magasin ne restera ouvert que quelques jours de plus, pendant lesquels toutes les marchandises seront offertes à un grand sacrifice.
Le reste du stock sera vendu à l'Encan.
P. G. & C. W. Barrière.
16 oct—1m Au No. 183 de la rue du Canal.

Incendie! Incendie! Incendie!
NEW CHEAP JOHN,
Encoignure des rues Canal et Pécore,
OFFRE un vaste stock de BOTTES et de SOULIERS, pour dames, messieurs et enfants, à cinquante pour cent moins que les prix ordinaires. Ces marchandises ont été sauvées du dernier incendie, et doivent être vendues avant la fin du mois. 16oct—1t

PAPIERS PEINTS.
GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.
Mme Vve H. HABERT,
100 RUE DE CHARTRES 100
ANNONCE respectueusement à sa clientèle de la ville et de la campagne qu'elle a reçu d'Europe et du Nord, UN ASSORTIMENT COMPLET DE PAPIERS PEINTS de toutes sortes. Ciels de lit, Devants de cheminée, Rosaces, Stores, Bordures, Décors de tous genres, et qu'à partir de LUNDI 6 COURANT, et en raison des circonstances, elle vendra tous ces papiers à une réduction de prix extraordinaire qui défie toute concurrence.
Les propriétaires sont invités tout spécialement à venir visiter ce bel assortiment; ils pourront se convaincre aisément du bon choix de ces papiers et DE LA MODICITÉ DES PRIX.
Tout travail, tout ouvrage entrepris par la maison M. HABERT sera garanti donner toute satisfaction; le collage des papiers sera fait à raison de [illegible] cents le rouleau. 5 oct—1m v&c

Pesez vos cannes, votre sucre, &c.
Nous montons, en ce moment, sur plusieurs vastes habitations, un grand nombre de nos balances d'habitations sucrières. Elles répondent à un besoin qui, depuis longtemps, se faisait sentir parmi les planteurs qui veulent savoir d'une manière certaine, ainsi que le propriétaire de la canne, à même de savoir quelque chose du poids d'un changement de cannes et de se faire une idée de la quantité de sucre que produit la terre.
Ceux qui achètent des récoltes des petites habitations pouvant les acheter au poids.
Des centaines de ces balances sont employées, actuellement, sur les habitations de Cuba: beaucoup de nos planteurs en montent aujourd'hui.
Nos balances sont trop bien connues pour que nous ayons besoin d'en parler plus longuement. Nous sommes prêts de remplir, d'une manière satisfaisante, toutes les demandes qui nous seront adressées.
FAIRBANKS & CO.
W. B. BOWMAN, agent,
Au No 33 de la rue du Camp, Nlle-Orléans
5 oct—6m.

ON DEMANDE
Que chaque ménagère du Sud fasse l'essai de la POUDRE LEVAIN PARAGON, de C. H. Collins, garantie la plus pure et la plus forte qui ait jamais été offerte au public. Demandez à votre grocer le PARAGON et quand vous l'aurez essayé, vous n'en voudrez pas d'une autre. Dépôt, pour la vente en gros, No 31 de la rue Tchoupitoulas. 12 oct—1m

REOUVERTURE DU RESTAURANT ST-LOUIS,
Actuellement Restaurant DENECHAUD,
77 RUE ST-LOUIS, 77
Entre les rues Bourbon et Royale.
LE propriétaire informe ses amis et le public en général, qu'il ouvrira le Restaurant ci-dessus, SAMEDI PROCHAIN, 11 OCTOBRE.
Chambres meublées, avec la pension, par jour, par semaine ou par mois, à des prix raisonnables.
Les voyageurs, ainsi que les résidents de la ville, y trouveront constamment de bonnes et jolies chambres, avec la pension.
La Maison et le Restaurant seront tenus ouverts tous les soirs jusqu'à minuit.
Une attention particulière sera portée aux Bals, Soirées ou Réunions privées.
E. F. DENECHAUD, Propriétaire.
9oct—1m

Avis de Société.
AYANT acheté l'intérêt de CAMILLE E. GIRARDEY dans la maison C. E. Girardey & Co, les autres associés continueront les affaires de cette maison.
NICHOLAS J. MORY.
Nlle-Orléans, 21 août 1873.
9oct—1m

AVIS SPÉCIAL.
AYANT vendu mon intérêt dans la maison C. E. GIRARDEY & CO., à M. NICHOLAS J. MORY, j'ai cessé d'avoir un rapport quelconque avec les affaires des associés qui restent. M. MORY a assumé tout mon passif pour et envers la société dissoute par mon retrait.
9 oct—au 1er nov. C. E. GIRARDEY.

FREDERICKSON & HARTE,
139 Rue du Canal 139
(BATISSE TOURO)
ONT en magasin un assortiment complet de DROGUES, MÉDICAMENTS, EAUX MINÉRALES, VERRERIE, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, SANGSUES, PARFUMERIES, Etc., Etc. 10 oct—6t—PP

CAFÉ DES AMELIORATIONS,
Coin Rampart et Toulouse.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a acheté, le 8 de ce mois, le fonds de commerce de M. J. J. Pujol dans cet établissement. [illegible]
PAUL BOCQUET.

J. A. D'HEMECOURT.

CONFISERIE
Avec une Usine à vapeur.
J. A. D'HEMECOURT,
SUCCESSEUR DE E. TURPIN,
88 ... Rue Vieille-Levée ... 88
GRANDE Fabrique de Candi.
CANDIS EN BATONS (Médaille avec Première au Louisiana State Fair),
GOMMES, DRAGÉES, LOSENGES, etc.,
CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs.
GATEAUX.
Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre E. P. Bodé,
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.
19 janv—[illegible]

L'INCENDIE DE LA RUE DU CANAL.
Réglement avec la Compagnie d'Assurance; Stock de LINGE FIN et de CHAPEAUX de dernière genres, Légèrement avariés par l'eau, A la moitié du prix coûtant.
Au magasin de H. COGAN,
Aux Nos 10 et 12 de la rue du Canal,
A côté du magasin de chaussures de Mahone.
1er oct—1m

Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans,

BUREAUX, No 44 RUE VIEILLE-LEVÉE.

SECOND ETAT ANNUEL.

Conformément aux requisitions de la charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pendant un an et neuf mois,—du 16 janvier 1872 au 30 septembre 1873,—l'expiration de la seconde année fiscale.

Total des bénéfices réalisés du 16 janvier au 30 septembre 1873	[illegible]	
Intérêts du 10 janvier 1872 au 30 septembre 1873	[illegible]	[illegible]
— EN MOINS —		
Dépenses du 16 janvier 1872 au 30 septembre 1873	[illegible]	
Montant escompté de billets payés avant l'échéance	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]
— ACTIF —		
Billets garantis par hypothèque, payables mensuellement	[illegible]	
En caisse	[illegible]	
Intérêts et avances sur bâtisses en voie de construction	[illegible]	
Deux terrains	[illegible]	
Montant souscrit [illegible]		
Montant payé jusqu'au 30 sept. 1873 [illegible]		
Balance due payable en versements mensuels, prime d'assurance et matériaux	[illegible]	
Installation	[illegible]	[illegible]
En moins—montant déposé		[illegible]
		[illegible]

Nous, soussignés, jurons solennellement que l'état qui précède a été extrait fidèlement des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président,
A. SAULET, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 16 octobre 1873.

G. LEGARDEUR, Notaire Public.

Le 9 octobre 1873, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de vingt pour cent sur les actions payées jusqu'à la date du 10 octobre 1873 —savoir: dix pour cent comptant et dix pour cent en scrip.

Egalement—un dividende, au comptant, de dix pour cent, de la date du 10 octobre, sur toutes les actions émises après le 10 octobre 1872. Le tout sera payable le 10 novembre 1873, aux bureaux de la société.

21 oct—1m—41) A. SAULET, secrétaire.

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureaux, No 108 de la rue du Canal.

SEPTIÈME ETAT TRIMESTRIEL.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le troisième trimestre de 1873, expiré le 30 septembre 1873:

Primes d'incendie	306,362 71	
" de mer	44,855 40	
" de rivières	47,964 76	[illegible]
En moins.		
Primes non expirées [illegible] remboursées	[illegible]	[illegible]
Montant net des primes		136,776 [illegible]
En plus, intérêts		[illegible]
Loyer		1,600 00
Total		[illegible]
Pertes par incendie	41,731 19	
" sur mer	30,633 35	
" sur les rivières	19,333 21	
	91,737 75	
Dont [illegible] ne sont pas réglées.		
Réassurances	12,898 13	
Frais de bureau	12,587 92	
Taxes	1,391 38	
Dépenses casuelles	4,654 27	
Réfaction (rebate)	21,640 49	
Profits et pertes	136,316 [illegible]	[illegible]
Surplus des pertes		[illegible]
ACTIF:		
En caisse dans la New Orleans National Banking Association		124,[illegible] 20
desquels 249,113 66 avaient été retirées avant la suspension.		
Comptant entre les mains de banquiers aux Etats-Unis		[illegible]
Billets et effets à recevoir		372,[illegible]
Actions et bonds		123,117 16
Propriétés foncières		[illegible]
Dû par les Compagnies de la ville, proportions de pertes		[illegible]
Primes en voie de recouvrement		[illegible]
Primes recouvrables dans les trimestres suivants		[illegible]
Total		1,[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.

G. LAMAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 10 octobre 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire Public.

A l'assemblée régulière du Conseil des Directeurs, tenu le neuf du courant, il a été

RÉSOLU, En conformité de l'article VII de la Charte, de collecter immédiatement le montant entier des primes acquises et dues par les Actionnaires, pour le Troisième Trimestre de 1873;

Et à la même assemblée les résolutions suivantes ont été, en outre, adoptées:

ATTENDU que la crise financière actuelle a déprécié les sécurités de toutes sortes qu'il soit

RÉSOLU qu'une Assemblée générale des Actionnaires de cette Association soit, et est par le présent, convoquée à son bureau, 108 rue du Canal, le lundi 10 novembre prochain (1873) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pour voter sur l'opportunité de réduire le capital.

C. CAVAROC, Président.

G. LAMAUX, Secrétaire.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE [illegible] OCT.—CLASSE No 949.
7 27 67 16 65 15 37 48 30 75 23 36
Les tirages ci-dessus, passés dans tous les prix tirés, [illegible] au public et journaux [illegible] avoir signé [illegible] au 20 oct. 1873.
[illegible] Commissaires.
[illegible]

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.
Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.
Actif [illegible]
A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.
DIRECTEURS:
Henry Abraham, A. Eimer Bader,
[illegible] F. Del Bondio,
[illegible] M. Frank,
[illegible] Hy. Haller,
[illegible] J. B. Kohler,
Louis Leonhard, Theo. Lilienthal,
C. H. Miller, F. Richard,
Frank Roder, Louis Schneider,
W. B. Schmidt, R. Sieg,
[illegible] Louis Schwartz,
[illegible] J. B. Wilderman,
[illegible] J. Keller.
5 oct—1am

LOUISIANA EQUITABLE.
LIFE INSURANCE COMPANY.
Au Coin des rues Carondelet et Gravier,
Nouvelle-Orléans.
SAM'L MANNING TODD, Président
W. B. SCHMIDT, Vice-Président.
WM. HENDERSON, Secrétaire.
WM. C. ROBINS, Directeur des Agences
TURIAN DUFOUR, Agent général pour la ville.
DIRECTEURS:
John I. Adams, W. B. Schmidt,
E. J. Hart, Alexander Marks,
David Wallace, E. A. Tyler,
George A. Fosdick, J. B. Camors,
Edward Rigney, Jos. Ellison,
John Henderson, E. M. Fairchild,
Charles Cavaroc, Jos. W. Stone,
A. Thompson, S. Cambon,
Sam'l M. Todd, C. E. Girardey,
E. B. Briggs, Wm. Henderson,
E. B. Walsh, Wm. P. Harper,
James I. Day, Wm. Cheevy.

Sun Mutual Insurance Company
63 CAMP STREET.
Capital payé $500,000
Actif à sa valeur au comptant 859,000
Dividendes sur Actions, DIX POUR CENT.
Dividendes sur les primes participantes de l'année 1872, payés comptant, TRENTE POUR CENT.
Cette ancienne et bonne compagnie émet des polices sur les RISQUES D'INCENDIE, MER et de RIVIÈRES aux taux les plus bas, et règle promptement toutes les pertes aux conditions les plus favorables.
DIRECTEURS:
John G. Gaines, G. M. Bayly,
E. J. Hart, James Bynes,
Henry Renshaw, J. L. Harris,
Hugh Wilson, Lionel C. Levy,
B. Bloom, W. B. Schmidt,
I. N. Marks, L. Alexa,
Charles Macready, B. B. Wheelock,
W. E. Seymour, L. H. Joseph,
Richard Flower, R. T. Turian,
J. Weis, Isaac Mellon,
E. W. Taylor, George Jonas,
J. C. Morris. Isaac L. Haas,
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTIER, Secrétaire.
5 sept—1m

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS:
No 182 Rue du Canal,
[illegible]
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soir, pour recevoir les dépôts, de 6 à 8 heures.
L'intérêt alloué est de six pour Cent.
C. D. STURTEVANT, Caissier. HENRY BACAN, Agent.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 1 janv—1an

MADAME GROUX,
LA célèbre costumière, a transféré son magasin du No. 90 de la rue Conti, au No. 90 de la rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, local plus avantageusement situé, plus beau et plus agréable. Elle sera heureuse d'y fournir à ses nombreux amis et clients des costumes de fantaisie, des costumes de bals masqués, des de [illegible] et tout ce qu'il y a de plus [illegible]. N'oubliez pas le No 90 de la rue Dauphine.
3 oct—1m

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer.
Les DEUX MAGASINS à trois étages, Nos. 75 et 77 de la rue Dauphine, entre Conti et Bienville. S'adresser à D. PAZENDI,
16 oct—7t No. 16 de l'Exchange Place.

A Louer,
A partir du 1er octobre, la maison en brique No 122 rue Ste-Anne, entre Dauphine et Bourbon.
Huit chambres, cuisine, chambres à domestiques, gaz, Waterworks, etc.
A raison de soixante-quinze piastres (75) par mois.
Pour plus de détails s'adresser à HENRY CHIAPELLA, Encanteur.
6 oct—1m—JatD

A Louer,
A DES CONDITIONS très avantageuses, à de bons locataires, la demi-maison [illegible] rue [illegible] près Villeré; le cottage No [illegible] rue [illegible] près Dorbigny; la maison Nos [illegible] rue [illegible] près Bayou; la maison coin Ursulines et [illegible]; les magasins Nos 87 et 89, rue [illegible] près Poydras. Le tout en bon état—avec [illegible] S'adresser à MANUEL ELLIOT, [illegible] 17oct— rue Toulouse, No 75, près Royale.

A Vendre,
A DES CONDITIONS TRES LIBERALES—UN "RESTAURANT ET CAFE", situé rue d'Orléans, Nos. 179 et 181, en face du Marché Tremé.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
18 oct—1m

A Louer,
POUR LE 1er OCTOBRE—la MAISON située rue du Quartier, No. [illegible], entre Bourbon et Dauphine. Prix, $30 par mois.
S'adresser rue de l'Esplanade, No 24, ou au bureau de l'ABEILLE. 11 sept—[illegible]

A Louer.
Le magasin avec logement situé au coin des rues Chartres et Conti. Le dit magasin a été loué pour une procurée pendant les douze derniers mois.
S'adresser au No [illegible] rue des Remparts, de 7 à 8 heures du matin et de 6 à 8 heures P. M.
5oct—1m

A Louer,
POUR LE 1er OCTOBRE—Une grande MAISON basse, avec gaz, cave et waterworks, à la rue des Ursulines, entre Remparts et St. Claude, No. 183. S'adresser rue Bourgogne No 215, entre les rues St-Philippe et Dumaine. 18 sept—[illegible]

A Vendre,
[illegible] POUR CAUSE DE DÉPART — Une GROCERIE bien achalandée, située dans un des meilleurs quartiers du second District.
Pour les conditions, s'adresser à
S. CAMBON & CO.,
[illegible] rue Vieille Levée, entre Bienville et Conti.
7 oct—1m

A vendre.
[illegible]

A vendre pour cause de départ.
CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE, [illegible] rue [illegible]
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
[illegible]